

MISSION PERMANENTE DE LA SUISSE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
À GENÈVE

Genève, le 8 juillet 1966.

7-b16 - KE/jf

Note au Chef du Département

Copie à : Division des Affaires politiques, Berne,
Division des Organisations internationales,
Berne,
Observateur suisse auprès de l'ONU, New York,
Ambassade de Suisse, Washington,
Monsieur le Ministre R. Bindschedler.

Le CICR et la guerre au Vietnam

L'entretien que le Président du CICR, Samuel Gonard, a eu le 7 juillet avec U'Thant m'a engagé à aller trouver M. Roger Gallopin, Directeur exécutif du CICR.

Les positions de départ sont connues : le Gouvernement de Hanoï, s'inspirant de la prémisse qu'il est la victime d'une agression américaine, ne se considère pas en état de guerre et ne se juge par conséquent pas tenu à appliquer les conventions de Genève. Le FNL adopte la même attitude en déniait toute légitimité aux dirigeants de Saïgon. Le CICR n'en a pas moins cherché depuis des années à établir des rapports avec le Vietnam du Nord et le FNL. Ils existent sur le plan épistolaire avec Hanoï, le ton est courtois mais les choses ne vont pas au-delà. Avec le FNL, il y eut des contacts dans les capitales où le Front est représenté, mais à la suite sans doute d'un mot d'ordre général, ils ont cessé.

Au début du mois de mai dernier, M. Averell Harriman avait demandé au Président Gonard de s'entremettre



- 2 -

conformément à l'article 10 des conventions de Genève de 1949, qui stipule que le CICR peut être appelé à assumer les tâches dévolues aux puissances protectrices si celles-ci font défaut. Après de nombreuses tentatives infructueuses, les Etats-Unis avaient en effet réussi à convaincre la RAU de faire office de puissance protectrice. Hanoï avait réservé à cette initiative une rebuffade qui faisait apparaître vaine toute nouvelle tentative dans ce sens. Le CICR avait déclaré qu'il ne se déroberait pas à ses obligations mais qu'il avait des doutes sur l'opportunité d'invoquer un instrument diplomatique plutôt que de faire appel à la clémence du Prince. Comme M. Harriman maintint sa requête, le CICR ne pouvait qu'y donner suite. (Voir la note du Secrétaire général du Département du 9 mai 1966).

Le Président Gonard se réserva toutefois de sonder au préalable les dispositions de trois capitales qu'il allait visiter. A Bucarest, l'Ambassadeur du Vietnam du Nord était absent. Le Gouvernement roumain se montra réservé, invoquant la Xe résolution de la XXe Conférence internationale de la Croix-Rouge à Vienne qui

"encourage le Comité international de la Croix-Rouge à entreprendre, en liaison constante avec l'Organisation des Nations Unies et dans le cadre de sa mission humanitaire, tous les efforts susceptibles de contribuer à la prévention ou au règlement de conflits armés éventuels, ainsi qu'à s'associer, d'entente avec les Etats en cause, à toutes les mesures appropriées à cet effet,..."

A cet effet, le CICR devrait ouvertement condamner l'agression américaine. (Cette résolution fut suscitée par les pays de l'Est, dont la DDR fut l'habile et convaincant porte-parole. Dans le comité de rédaction, M. Gallopin réussit à substituer "encourage" à des injonctions plus marquées, de sorte que, la pointe étant émoussée, il ne reste que la marque de confiance de l'Est).

Le climat fut moins encourageant encore à Sofia. Enfin, à Belgrade, M. Stankovitch manifesta une froideur

- 3 -

complète à l'égard du Vietnam, en détournant la conversation. Il ne restait ainsi plus qu'à écrire à Hanoï.

Aucune réponse n'a encore été reçue.

Par ailleurs, l'Union soviétique ne cessait de presser le CICR à agir. M. Gonard en prit prétexte pour demander qu'un entretien lui fût ménagé à Moscou avec le représentant du Vietnam du Nord. L'entrevue eut lieu dans une ambiance polie mais avec la complication d'une triple interprétation, quand bien même le Vietnamiens du Nord entendait sûrement le français. M. Gonard s'étendit longuement sur l'impartialité, la neutralité, la composition du CICR. Tout en concevant qu'une contrepartie à un échange de prisonniers américains pût faire défaut puisque le Vietnam du Nord n'admettait pas d'avoir de prisonniers au Sud, il appela l'attention sur les avantages matériels que la présence d'une délégation permanente du CICR pourrait présenter. L'interlocuteur développa la thèse habituelle, qui aboutit dans la revendication que le CICR flétrît l'agresseur américain. Il ne restait ainsi qu'à poursuivre le dialogue de sourds. Cela vient d'être fait avec l'approbation du Comité réuni le 7 juillet, sous forme d'une lettre à Hanoï, dans laquelle le CICR confirme les conversations de Moscou.

U'Thant, durant l'entrevue qu'avait suggérée M. Gonard, ne s'est montré aucunement surpris de cette absence de résultat. Il est lui-même coupé de tout contact avec le Vietnam du Nord et le FNL depuis le mois d'août 1965. La Chine est arrogante, irresponsable, paranoïaque. U'Thant se montra donc très pessimiste sur les possibilités d'un règlement. Il s'attend à ce que l'Union soviétique le harcèle pour qu'il entreprenne quelque chose, mais elle sera muette quant aux moyens.

Les sujets de satisfaction du CICR au Vietnam du Sud sont assez minces. Les Américains sont tenus

- 4 -

responsables de l'application des conventions de Genève et ils s'acquittent de leurs obligations avec une réelle bonne volonté. Mais combien de véritables prisonniers de guerre, c'est-à-dire d'hommes pris les armes à la main et envoyés par le Vietnam du Nord, y a-t-il effectivement ? Les délégués du CICR, au cours de six visites, en ont vu 200 seulement. Sur les 20.000 internés que compteraient les camps, 5.000 au plus répondraient aux critères du prisonnier de guerre. Les raisons de cet état de choses : rares sont ceux à être saisis "in flagranti" et gardés vivants, et quand ils le sont, ils nient d'avoir accompli une mission pour le Nord, se disant frontaliers, réfugiés etc.

M. Gallopin m'a assuré en fin d'entretien qu'il se félicitait de l'intérêt que Berne portait au CICR. Celui-ci est au demeurant des plus conscients de ce qu'il doit à la Suisse. Les temps des dernières guerres où les puissances industrielles contribuaient dans leur propre intérêt aux activités du Comité sont en passe d'être révolus. Ce sont aujourd'hui les pays pauvres qui ont besoin de l'appui du CICR, qui ne peut ainsi plus guère compter que sur la subvention de la Suisse et la recette de la collecte annuelle (quelque deux millions de francs, au regard de \$ 50.000 des Etats-Unis).



(René Keller)